

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Richard STOLTZ

**N° CP/2014/703 - Développement local des bassins de vie - 2211**  
**Adoption du contrat de territoire Niederbronn - Val de Moder**  
**pour la période 2014-2016**

Vu le rapport de l'assemblée plénière du 4 juillet 2011 relatif à la poursuite et au renforcement de la démarche de contractualisation du Département avec les territoires,  
Vu le rapport de l'assemblée plénière du 25 juin 2012 concernant le cadre méthodologique général de la génération II des contrats de territoire,  
Vu le rapport de l'assemblée plénière du 22 octobre 2012 sur le guide de référence applicable pour le périmètre des territoires signant un contrat de territoire de 2ème génération,  
Vu la délibération du Conseil Général n° CG/2014/9 du 26 mai 2014 donnant délégation à la commission permanente pour approuver les contrats de territoire de nouvelle génération à venir  
Vu l'avis de la commission du développement des territoires du 13 octobre 2014,

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le nouveau contrat de territoire Niederbronn – Val de Moder pour la période 2014-2016,
- approuve le montant de l'enveloppe financière affectée à ce contrat de territoire, soit la somme maximale de 3 347 650 € pour les projets structurants et les opérations d'intérêt local détaillés dans l'annexe financière figurant au contrat de territoire,
- autorise le Président du Conseil Général à signer le contrat de territoire Niederbronn – Val de Moder, sous réserve de son approbation par les autres parties au contrat que sont la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn et celle du Val de Moder ainsi que les 21 communes du territoire,
- décide de la mise en oeuvre du contrat de territoire de Niederbronn – Val de Moder pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2014,
- rappelle que toute opération inscrite au contrat de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général, préalablement au démarrage des travaux, conformément au règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-lmc189789-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 04/11/14